



Concernant le positionnement logistique de la région grenobloise par rapport aux territoires voisins :
(diapositives 20 et 21)

Yann MONGABURU ajoute que la croissance des mouvements liés au e-commerce est un phénomène qui va encore prendre de l'ampleur dans les années à venir.

Il indique que les besoins en logistique ne sont pas les mêmes en termes d'entrepôt, de distribution locale, de réseau de distribution. D'ailleurs, le e-commerce ne recouvre pas seulement la livraison à domicile, il est également lié aux commerçants. Il s'agit d'une économie logistique différente de celle suivie habituellement sur le territoire. Le fonctionnement de la chaîne logistique est donc à requestionner, qu'il s'agisse des besoins en espace de logistique mixte en centre urbain, ou du lien entre les commerçants, les transporteurs et les clients.

Pierre BEGUERY estime que la croissance du e-commerce est plus que

probable. On constate 30 à 40% d'augmentation d'une année sur l'autre.

Martial SIMONDANT ajoute que depuis une dizaine d'années, mes entreprises externalisent la fonction de la logistique. La charge du stock est désormais portée par le fournisseur, ce qui influence la localisation et la répartition des flux. Par ailleurs, les entreprises organisent leur production en flux tendu et demandent d'être livrées au bon moment et avec la juste quantité. Cette tendance fait évoluer le mode d'organisation des flux et le mode de transport qui y est associé.

Luc REMOND considère qu'il y a plusieurs types de logistique (logistique industrielle, logistique de distribution et logistique de transformation) qui posent des problématiques différentes. Ces différentes logistiques ne génèrent pas les mêmes profits en termes d'emplois.

Pierre BEGUERY explique que l'implantation de l'entreprise de logistique

GLD était consubstantielle à la perpétuation de l'activité de l'entreprise Teisseire à Crolles.

Patrick MERIGOT indique qu'une enquête sur la consommation des ménages est en cours. Elle pourra apporter des éléments de complément à cette étude d'ici l'automne 2018.

Murielle PEZET-KUHN propose qu'un rendez-vous technique soit pris début 2019 pour identifier les perspectives d'implication de la CCI.

Yann MONGABURU ajoute que si la chaîne logistique du e-commerce est correctement pensée, le potentiel de « logistique inversée » sera d'autant plus important.

Concernant les 1^{ers} éléments d'analyse du fonctionnement logistique : emplois, foncier :

➤ Analyse en termes d'emplois (diapositives 24,25 et 26)

Pierre BEQUERY indique qu'au niveau national, la logistique « pure » représente 4,5% des emplois. La région grenobloise affiche un taux de 5%.

Il informe que La Poste vient d'acheter un terrain de 5 hectares dans le nord du Grésivaudan sur lequel elle compte construire un bâtiment d'environ 25 000 m².

Lidl va également construire un entrepôt pour la logistique sur Pontcharra.

Il estime que cette étude pourrait être l'occasion de rencontrer les « gros » et les « petits » logisticiens. Les TPE et PME représentent beaucoup de mouvements et jouent un rôle important dans le territoire.

Yann MONGABURU estime qu'il faut pouvoir analyser la logistique que les entreprises traitent en interne. Cette pratique implique un coût pour les entreprises. Elles n'ont d'ailleurs pas nécessairement l'expertise suffisante pour optimiser cette pratique, ce qui empêche de conforter la filière logistique de manière globale.

➤ Analyse de la consommation foncière (diapositives 28 et 29)

Luc REMOND précise que les entrepôts peuvent accueillir d'autres activités que la logistique. Les entrepôts agricoles sont également pris en compte dans ces données.

Pierre BEQUERY ajoute que Le Grésivaudan contribue à l'attractivité de la métropole grenobloise en permettant l'implantation d'entrepôts de logistique sur son territoire.

Yann MONGABURU explique que la métropole grenobloise, qui a un stock de foncier dédié à la logistique plus important que les autres secteurs, est effectivement dans une situation foncière très tendue

. Il s'agit pour la région grenobloise doit raisonner en termes de bassin commun (déplacements, air, foncier...). Il y a un enjeu de rééquilibrage entre les secteurs. Il faudrait que chaque territoire prenne sa part.

Il ajoute qu'il est tout aussi important d'optimiser et d'organiser la chaîne logistique, en amont des branches d'entrée dans l'agglomération grenobloise, qu'à l'intérieur de la métropole, pour cette dernière, cela nécessite de préserver des espaces urbains mixtes notamment pour la logistique de distribution mais aussi de trouver des solutions d'optimisation du foncier. Le travail est en cours avec les communes, notamment dans le cadre du PLUi.

Luc REMOND ajoute qu'au regard du prix actuel du foncier, certains logisticiens réussissent à optimiser l'occupation de leur tènement, notamment en construisant des bâtiments en étages, lorsque cela est possible.

Yann MONGABURU indique qu'un travail est en cours avec les acteurs de la logistique dans le cadre de la ZCR. Les données récoltées pourront contribuer à l'étude de l'EP SCoT.

Il ajoute que l'image de la logistique n'est pas concordante avec la réalité. Cette question n'est pas concernée par l'étude mais fait l'objet d'un travail dans le cadre du plan d'actions pour une logistique urbaine durable de la métropole. Il explique qu'en réalité, l'entreprise dédiée à l'activité de logistique est plus responsable

sur le plan écologique et environnemental que les entreprises qui effectuent leurs livraisons en compte propre (artisans, petits commerçants). Il s'agit d'aider les entreprises à prendre conscience des coûts globaux et environnementaux. Pour ces derniers, il estime que le Centre de Distribution Urbaine est une bonne solution.

La transition énergétique des véhicules déjà engagée, notamment chez les grands logisticiens, va permettre de revaloriser cette image. Il apparaît important de questionner les pratiques des entreprises qui organisent l'acheminement de leurs marchandises en interne dans la mesure où ce sont elles qui produisent le plus d'externalités négatives (pollution, congestion...).

Patrick MERIGOT de la CCI de Grenoble indique qu'il serait intéressant d'impliquer les syndicats patronaux sur ce sujet.

Concernant les 1^{ers} retours des EPCI :

Yann MONGABURU et **Pierre BEGUERY** concluent à l'importance du développement d'une réflexion collective sur la région grenobloise et sur une démarche permettant de contribuer à réduire la concurrence entre les territoires. Ils soulèvent par ailleurs la question des énergies renouvelables en indiquant qu'il apparaît particulièrement important d'encourager le développement du photovoltaïque sur toiture dans les espaces économiques. **Pierre BEGUERY** insiste sur la nécessité que les territoires adoptent les mêmes règles pour porter

une ambition commune auprès des entreprises et ne pas créer de concurrence entre territoire.

Luc REMOND indique que ce type d'aménagement peut également être envisagé sur les parkings.

Yann MONGABURU ajoute que la transition énergétique des véhicules va nécessiter un accroissement de la production des énergies renouvelables. Il ajoute qu'il y a un enjeu concernant les bornes électriques et GNV. Les zones d'activités qui accueillent ou accueilleront de la logistique auront besoin d'être équipées. Cette question doit être anticipée et réfléchie à grande échelle pour pouvoir mutualiser les équipements. La mise en place de ces équipements pourraient être un préalable à l'implantation d'une entreprise.

Yann MONGABURU revient sur la question du fret ferroviaire (et de l'accès au Lyon/Turin). Il serait intéressant d'identifier les entreprises qui souhaitent utiliser ce mode de transport de marchandises plutôt que d'aller voir la SNCF sans connaître les besoins réels du territoire.

Michel ROSTAING-PUISSANT attire l'attention sur la rareté du foncier. L'enjeu d'optimisation de l'occupation du sol est donc très important notamment au regard du faible rendement emploi / hectare qu'offre la logistique.

Nicolas KURTZROCK indique que selon

lui la croissance de la robotisation/automatisation va générer encore moins d'emplois dans le domaine de la logistique.

Pierre BEGUERY rappelle que la Commission Economie de l'EP SCoT a travaillé les questions de densité sur les zones d'activités et qu'une note technique d'application des règles du SCoT est en préparation. Cependant, il explique que les densités attendues devraient être différentes selon les types d'activités.

Yann MONGABURU précise qu'il s'agit surtout de garantir le fonctionnement logistique des entreprises du territoire : la logistique est à considérer comme une activité nécessaire au territoire car sert les activités locales.

Pierre BEGUERY pense qu'avec le développement du conditionnement, la logistique peut présenter un ratio emploi / hectare plus intéressant qu'aujourd'hui.

Feuille de route retenue par les élus de la Commission pour l'année 2018 :

L'accent sera mis sur la focale foncière :

- Objectivation des « besoins logistiques » pour partager collectivement les constats et aider à anticiper les besoins, attentes et évolutions prévues :
 - EPCI
 - Acteurs privés (dont souhaits fret ferroviaire)

- Évolution des pratiques d'achat

- Estimation des capacités foncières disponibles : via le travail réalisé par l'AURG + 1ère qualification des sites pour l'identification de secteurs logistiques nécessitant requalification
- Enjeux de transition énergétique > un travail à mener à l'échelle de la GREG
 - Couverture photovoltaïque des entrepôts : quelle est la chaîne des outils à mettre en place ?
 - Motorisation des véhicules
- Construire un carnet de référence des bonnes pratiques de logistique

Gouvernance retenue :

- Commission SCoT ouverte aux territoires voisins
- Interventions aux Comités de concertation de la logistique urbaine de la Métropole de Grenoble

Pistes identifiées pour la suite :

- Analyse des flux et identification des corridors logistiques
- Analyse fine des services rendus par les zones économiques : modalités d'accès (multimodales)... et leviers d'actions
- Equipements de logistique : transbordement rail/route, Centre de distribution urbaine...
- Motorisation des véhicules pour anticiper le développement du GNV (PL) et de l'électrique (VUL) : PL, chariots élévateurs...

Participants :

Elus :

Pierre BEGUERY (Le Grésivaudan), Luc REMOND (CAPV), Yann MONGABURU (Grenoble Alpes Métropole), Patrick MERIGOT (CCI de Grenoble), Martial SIMONDANT (Bièvre Isère Communauté), Michel ROSTAING-PUISSANT (CAPV), Gérard CAMBON (SMVIC), Dominique FLANDIN-GRANGET (Le Grésivaudan).

Techniciens :

Fabien SCARABELLI (Ville de St Egrève), Clément VIOLA (Grenoble Alpes Métropole), Catherine CHABERT (DDT 38), Cécile VILLAND (CCI de Grenoble), Sophie BILLARD (CC Bièvre Est), Tonis ANTZOULATOS (Le Grésivaudan), Murielle PEZET-KUHN (Agence d'urbanisme), DECERIER Amandine (EP SCoT), Véronique LESPINAS (Département Isère), Véronique POIROT (DDT 38), Cécile ROLAND-GUYOT (DDT 38), Nicolas KURTZROCK (SMVIC), Sylvie BILLES (CAPV), Clément DREVETON (Agence d'urbanisme), Olivier ALEXANDRE (EP SCoT), Philippe AUGER (EP SCoT).

>> Pour prolonger le débat :
www.scot-region-grenoble.org